

TABLEAU DE CORRESPONDANCE JOURNEES DE BRULAGE 2017 - 2018 PHASE 1

<u>Journées sous SPID</u>	1	2	3	4	5	6	7	8	9
JOURNEES PRO A - PRO B	1	2	3	4	5	6	7	8	
	26-sept.	10-oct.	17-oct.	24-oct.	3-nov.	21-nov.	5-déc.	12-déc.	
<u>JOURNEES Nationale, Régionales, Départementales</u>	1	2	3	4	5	6	7	8	9
NAT 1-2-3	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.	EXEMPT	EXEMPT
PRENAT	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
REG	1-oct.	8-oct.	22-oct.	5-nov.	19-nov.	26-nov.	10-déc.		
21	23-sept.	30-sept.	7-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
25	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
39	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
58 Autre divisions	30-nov.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
58 D1	30-nov.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	11-nov.	18-nov.	25-nov.	2-déc.	9-déc.
70	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.	EXEMPT	EXEMPT
71	23-sept.	30-sept.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
89	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		
90	30-sept.	7-oct.	21-oct.	4-nov.	18-nov.	25-nov.	9-déc.		

Article II.112.1 – paragraphes 5 et 6

« Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur.

« Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur. »

TABLEAU DE CORRESPONDANCE JOURNEES DE BRULAGE 2017 - 2018 PHASE 2

<u>Journées sous SPID</u>	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
JOURNEES PRO A - PRO B	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
	30-janv	06-févr	20-févr.	11-mars	01-avr	3-avr.	6-avr.	10-mai	15-mai	05-juin	
<u>JOURNEES Nationale, Régionales, Départementales</u>	1	2	3	4	5	6	7	Titres N1-N2-N3 1° rencontre	Titres N1-N2-N3 2° rencontre	Titres N1-N2-N3 3° rencontre	Titres N1-N2-N3 4° rencontre
NAT 1-2-3	20-janv	03-févr	17-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai	2-3 Juin 2018			
PRENAT	20-janv	03-févr	17-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai	Titres D2-D3-D4 -26 Mai 2018			
REG	21-janv	04-févr	25-févr	11-mars	25-mars	08-avr	6-mai				
21	20-janv	03-févr	03-mars	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai				
25	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai				
39	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai	Titres D2-D3-D4 -27 Mai			
58	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai				
70	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai	Titres D2-D3-D4 -26 Mai			
71	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai				
89	20-janv	03-févr	03-mars	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai	Titres D2-D3-D4 -26 Mai			
90	20-janv	03-févr	24-févr	10-mars	24-mars	07-avr	5-mai				

Article II.112.1 – paragraphes 5 et 6

« Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur.

« Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur. »